

<https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article71>

L'information-documentation et l'EMI (4/5)

- Professeur documentaliste : métier -

Date de mise en ligne : lundi 22 mai 2017

profdoc.iddocs.fr - prof' doc' - Creative Commons CC BY-NC-SA

La matrice, en distinguant l'information-documentation de trois autres domaines, l'éducation aux médias, la culture numérique et la facette « citoyenne et éthique », pose la question de l'interdisciplinarité de l'EMI, mais avec une seule discipline pourtant, reconnue dans la circulaire de mission des professeurs documentalistes, l'information-documentation. Pour les autres, la question se pose des responsabilités, avec deux liens évidents, en technologie et dans l'enseignement moral et civique, qui ont déjà toutefois leur propre programme, et sans réponse pour l'éducation aux médias, toujours aussi transversale en théorie, pluridisciplinaire dans une pratique fébrile. Le curriculum, à partir de la seule information-documentation, se focalise davantage sur la pluridisciplinarité, que les auteurs de la matrice développent bien sûr dans les publications associées. Avec les programmes, seule garantie concrète de cette pluridisciplinarité, voire de l'interdisciplinarité, nous pouvons avancer sur la question pour ancrer nos apprentissages dans d'autres disciplines quand ce peut être pertinent.

Malheureusement le cycle 3, comprenant la Sixième, est l'oubliée des programmes en la matière, rejetant les contenus à quelques entrées dispersées dans les disciplines, autour des premiers axes, la maîtrise des environnements informationnels uniquement physiques intégrée au français, quand l'organisation d'un ENT est envisagée en technologie. Le deuxième axe relève de la « culture littéraire et artistique », avec une information-documentation présente de par la mention de son responsable direct : « Outre la recherche d'informations, le traitement et l'appropriation de ces informations font l'objet d'un apprentissage spécifique, en lien avec le développement des compétences de lecture et d'écriture. En 6e, le professeur documentaliste est plus particulièrement en charge de ces apprentissages, en lien avec les besoins des différentes disciplines. » Pour le reste il est demandé aux professeurs, pour la 6ème, de consulter la partie EMI du programme de cycle 4.

L'information-documentation dans le cycle 2

Précisons toutefois que dans le cycle 2, parmi les spécificités de ce cycle des apprentissages fondamentaux, il est indiqué, en dernière phrase, que « l'éducation aux médias et à l'information permet de préparer l'exercice du jugement et de développer l'esprit critique ». Difficile de savoir ce qu'il faut en comprendre, comme le domaine, si jamais il est maîtrisé pas les rédacteurs du programme, n'est jamais défini ni développé.

En information-documentation, on relève quelques mentions dans les développements relatifs au Socle commun, dans le domaine 2, « les méthodes et outils pour apprendre », de manière très implicite, quand il s'agit dans tous les enseignements d'apprendre à « utiliser des outils de référence, fréquenter des bibliothèques et des centres de documentation pour rechercher de l'information », entre autres, de manière plus explicite dans la phrase suivante : « Dans tous les enseignements, et en particulier dans le champ « Questionner le monde », la familiarisation aux techniques de l'information et de la communication contribue à développer les capacités à rechercher l'information, à la partager, à développer les premières explicitations et argumentations et à porter un jugement critique. » Enfin dans ce même paragraphe, proposition surprenante et pour le moins susceptible d'une approche décliniste, selon les connaissances différenciés des enseignants, l'idée que « la fréquentation et l'utilisation régulières des outils numériques au cycle 2, dans tous les enseignements, permet de découvrir les règles de communication numérique et de commencer à en mesurer les limites et les risques », avec toutefois le « travail sur les règles de la communication » parmi les objets de l'enseignement moral et civique, pour une découverte du droit de l'information. Cette proposition rejoint le souhait, pour le domaine 3, « la formation de la personne et du citoyen », que l'élève soit « sensibilisé à un usage responsable du numérique ».

En **FRANÇAIS**, dans le cycle 2, on travaille sur la **signalétique**, à travers le « repérage dans des lieux de lecture (bibliothèque de l'école ou du quartier notamment) », et la **structure du document**, à travers la « prise de repères dans les manuels, dans des ouvrages documentaires ». Dans le champ « **QUESTIONNER LE MONDE** », il est demandé que les élèves sachent « extraire d'un texte ou d'une ressource documentaire une information qui répond à un besoin, une question » (avec ainsi les notions de **besoin d'information**, de **pertinence**), « découvrir des outils numériques pour dessiner, communiquer, rechercher et restituer des informations simples » (avec la notion de **recherche d'information**). Il est attendu qu'en fin de cycle les élèves commencent à s'approprier un environnement numérique.

Vis-à-vis des programmes de 2008 [1], le progrès est très léger, pour un cycle dans lequel l'information-documentation n'est pas et ne peut être une priorité. Il n'en reste pas moins qu'en fin de cycle, on pourrait envisager de plus grandes attentes concernant les connaissances relatives à la structure du document, avec quelques considérations pour le numérique, d'autant que la recherche en ligne dans des documents numériques est bien présente. La seule association de la structure, sous forme de repères, avec le document imprimé, pose problème, comme il convient sans doute alors déjà d'explicitier la nécessité de comprendre la structure de tout type de document pour trouver l'information. C'est une question d'autant plus importante que le document imprimé est ensuite largement effacé derrière le seul document numérique, notamment dans le cycle 4. Notons enfin que la notion de type d'information, présente en 2008, disparaît.

L'information-documentation dans le cycle 3

Parmi les spécificités du cycle de consolidation des apprentissages fondamentaux, du CM1 à la Sixième, il est précisé que « les élèves se familiarisent avec différentes sources documentaires, apprennent à chercher des informations et à interroger l'origine et la pertinence de ces informations dans l'univers du numérique. Le traitement et l'appropriation de ces informations font l'objet d'un apprentissage spécifique, en lien avec le développement des compétences de lecture et d'écriture. » Si le lien avec la lecture et l'écriture n'est pas du tout évident, relevant davantage d'un positionnement politique très discutable, le principe d'un apprentissage spécifique est important, d'autant plus avec la transition de la CM2 vers la Sixième vers des enseignants spécialisés. Et comme pour le cycle 2, le dernier paragraphe est consacrée à l'EMI, sans contenus définis avant la Sixième, la « philosophie » implicite semblant devoir suffire aux rédacteurs des programmes : « L'éducation aux médias et à l'information mise en place depuis le cycle 2 permet de familiariser les élèves avec une démarche de questionnement dans les différents champs du savoir. Ils sont conduits à développer le sens de l'observation, la curiosité, l'esprit critique et, de manière plus générale, l'autonomie de la pensée. Pour la classe de 6e, les professeurs peuvent consulter la partie « Éducation aux médias et à l'information » du programme de cycle 4. »

Mais ce sont surtout l'histoire, la géographie et les sciences qui sont sollicités sur ce sujet dans les précisions données pour le domaine du Socle commun sur « les méthodes et outils pour apprendre », en matière de recherche, avec ensuite le français clairement cité pour le traitement et l'appropriation des informations trouvées. Si le professeur documentaliste est appelé à « faire connaître les différents modes d'organisation de l'information (clés du livre documentaire, bases de données, arborescence d'un site) et une méthode simple de recherche d'informations », c'est bien que nous restons dans une logique traditionnelle de la discipline scolaire, sans aucune capacité d'évolution, sans aucun décloisonnement.

En **FRANÇAIS**, dans le détail, la recherche documentaire apparaît d'abord au service des compétences orales, dans l'organisation et la structuration du propos quand l'élève présente, parmi d'autres activités, les résultats d'une recherche documentaire. Dans le champs de la lecture, on vise une « explicitation des relations et des éléments de cohérence externes (situations d'énonciation et visée du ou des documents, contexte, nature et source des documents, etc.) », avec ainsi une initiation possible aux notions info-documentaires de **source**, de **type de source**,

de **type de document**, avec la **recherche** documentaire également citée là pour exemple d'activité. Mais c'est aussi un exemple d'activité que la « fréquentation régulière des **bibliothèques** et **centres de documentation** disponibles dans l'environnement des élèves », sans connaissances visées, avec surtout la volonté d'une autonomisation des élèves. Le programme de français n'est pas à la hauteur de l'objectif cité dans l'introduction du cycle 3, simplement car le principe d'apprentissage spécifique disparaît au profit d'exemples d'activités en recherche documentaire, sans appropriation évidente d'objets d'enseignement spécifiques à l'information-documentation.

C'est dans le programme de « **CULTURE LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE** » qu'on retrouve l'idée selon laquelle, « outre la recherche d'informations, le traitement et l'appropriation de ces informations font l'objet d'un apprentissage spécifique, en lien avec le développement des compétences de lecture et d'écriture. En 6e, le professeur documentaliste est plus particulièrement en charge de ces apprentissages, en lien avec les besoins des différentes disciplines. » La légitimité donnée au professeur documentaliste met toutefois ces apprentissages au service des disciplines. Deux lectures sont possibles, soit celle selon laquelle le travail du professeur documentaliste ne dépend que de collaborations avec les autres enseignants, au service des contenus de leurs disciplines, une lecture soutenue par le cadre d'organisation des enseignements, notamment en Sixième, soit celle selon laquelle les apprentissages info-documentaires peuvent être indépendants des autres enseignements, mais avec une prise en considération des autres programmes disciplinaires, ce qui n'est toutefois pas réellement le sens du terme « besoin », duquel il semble falloir s'éloigner.

En **HISTOIRE DES ARTS**, l'une des compétences attendues est « effectuer une recherche (dans le cadre d'un exercice collectif et sur la base de consignes précises) en vue de préparer une sortie culturelle », quand on pourrait s'attendre à ce que ce soit un exemple d'activité. Le professeur documentaliste, au-delà de sa mission d'ouverture culturelle, peut trouver là le moyen de développer des savoirs info-documentaires, sans doute à ce niveau pour l'élève sur des exigences réduites. Toutefois précisons que cette compétence ou cette activité est absente de ce domaine d'enseignement en cycle 4.

En **HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**, le principe d'apprentissages spécifiques, éventuellement de la responsabilité du professeur documentaliste en Sixième, est laissé de côté, avec pour compétences disciplinaires « s'informer dans le monde du numérique », avec trois items, « connaître différents systèmes d'information, les utiliser », « trouver, sélectionner et exploiter des informations dans une ressource numérique » et « identifier la ressource numérique utilisée ». Dans une distinction malvenue d'avec la ressource imprimée, ce sont là plusieurs notions info-documentaires qui sont sollicitées, parmi d'autres, sans qu'on puisse trop comprendre ce qu'elles viennent faire ici : **référence, type d'information, recherche et évaluation de l'information, pertinence...**

En géographie, plus précisément, en CM2, est proposé le thème « communiquer d'un bout à l'autre du monde grâce à l'Internet », avec trois items, « un monde de réseaux », « un habitant connecté au monde », « des habitants inégalement connectés dans le monde ». Si ce n'est pour le dernier item, l'inscription du thème dans la géographie paraît très artificiel et ne permet sans doute pas grande clarté, d'autant plus en l'absence d'un programme en éducation aux médias et à l'information pour le cycle 3. Espérons toutefois que l'élève ait acquis préalablement la compétence de cerner l'intérêt d'une pluridisciplinarité universitaire pour comprendre ce dont on l'instruit là. Ce d'autant plus que le détail suppose qu'on « propose à l'élève de réfléchir sur le fonctionnement de ce réseau [Internet] », ce qui sera par la suite du ressort de la technologie, avec une découverte des « infrastructures matérielles nécessaires au fonctionnement et au développement de l'Internet ». L'ancrage à la géographie se retrouve dans le fait que « ses usages [à comprendre de l'élève] définissent un nouveau rapport à l'espace et au temps caractérisé par l'immédiateté et la proximité. Ils questionnent la citoyenneté. On constate les inégalités d'accès à l'Internet en France et dans le monde. » Le mélange des genres paraît tellement impromptu, avec une entrée par le fonctionnement du réseau particulièrement abrupte, au-delà d'un ancrage accessoire à la géographie dans l'école élémentaire, ancrage toutefois qui dénote d'un parti pris politique des rédacteurs des programmes, comme pour ce qui a été précisé précédemment pour le français et le traitement de l'information.

Dans les **SCIENCES ET TECHNOLOGIE**, dans la mobilisation d'outils numériques, il est attendu que l'élève sache « identifier des sources d'informations fiables », avec alors les notions info-documentaires de **référence**, de **fiabilité**, d'**évaluation de l'information**, de **source**, de **type de source**, de **type d'information**, sans que l'inscription de cette compétence dans le programme soit particulièrement lisible. C'est davantage en technologie (ou « matériaux et objets techniques ») que l'on retrouve des notions associées à l'information-documentation, pour « repérer et comprendre la communication et la gestion de l'information », avec quatre objets, « environnement numérique de travail », « le stockage des données, notions d'algorithmes, les objets programmables », « usage des moyens numériques dans un réseau » et « usage de logiciels usuels ». Les deux premiers objets relèvent de l'information-documentation pour ce qui concerne les environnements informationnels et numériques, avec ainsi les notions d'**ENT**, d'**hébergement**, d'**archivage** et de **sécurisation des données**, de **base de données**, d'**algorithme**, tandis que les objets suivants relèvent davantage de l'utilisation d'outils. Nous avons là en tout cas des entrées intéressantes de complémentarité entre technologie, du point de vue des techniques, et information-documentation, du point de vue de la gestion des données. C'est surtout en Sixième d'ailleurs que cet aspect est développé, avec toutefois un intérêt réduit à la lecture des repères de progressivité pour cette année précise : « les élèves sont progressivement mis en activité au sein d'une structure informatique en réseau sollicitant le stockage des données partagées. » On ne sait trop en quoi cette exigence amène des connaissances, sans oublier par ailleurs que d'autres enseignements ont la volonté de cette mise en activité de leur côté, qui n'est sans doute pas du ressort d'un enseignement spécifique à moins qu'il soit imposé dès les premières heures de l'année pour un objectif très pragmatique au demeurant.

Et finalement, si l'on en revient aux « sources d'informations fiables », on ne les identifie plus dans le détail des programmes dans ce domaine partagé. La recherche info-documentaire n'apparaît pas même comme un exemple d'activité.

Pour conclure sur le cycle 3, on peut d'abord regretter l'absence de programme clair en information-documentation, inclus ou non dans l'éducation aux médias et à l'information. Si l'on renvoie au programme du cycle 4 pour l'année de Sixième, l'EMI existe comme dans le cycle 2 sans aucune précision. Pour le reste, c'est un véritable progrès par rapport aux programmes de 2008 que de voir mentionnées plusieurs notions essentielles en information-documentation, mais avec deux problèmes dans la présentation et la structuration des programmes. D'une part, c'est une forme d'ancrage par étapes, dans la recherche info-documentaire, avec des bases avec le professeur documentaliste, toute la complexité du processus de recherche en histoire et géographie, puis le traitement de l'information en français. Ce choix est surprenant, idéologiquement parlant, dans un cycle pour lequel une seule année, celle de Sixième, relève de cloisonnements disciplinaires institués. D'autre part, c'est une dispersion des trois autres axes de l'information-documentation, en technologie, en français, en géographie, sans grande place pour le recul critique et les questions morales associées à l'information, aux technologies de l'information et de la communication. A ce niveau, en l'état des programmes, il n'y a aucune avancée sur ces notions.

Lire le dossier :

[4bis. Les orientations EMI de cycles 2 et 3](#)

[5. Les programmes de cycle 4 et de lycée](#)

[Accueil du dossier et conclusion](#)

[1. De l'osmose à l'intégration](#)

[2. Le référentiel EMI](#)

[3. La matrice EMI de Toulouse](#)

[1] APDEN. Vers un curriculum en information-documentation. Chapitre 5 : L'information-documentation à l'école maternelle et élémentaire - Etat des lieux et perspectives. *In* APDEN [en ligne], 2015. Disponible sur : <http://www.apden.org/Vers-un-curriculum-en-information-341.html>